

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: OXYBIO L12

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0053

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028015-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

OXYBIO L12

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Intergaz et Services
	Adresse	38 avenue du Général de Gaulle 64000 Pau France
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0053 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028015-0001	
Date de l'autorisation	28/06/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	20/01/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	VWR International bcba/sprl
Adresse du fabricant	Haasrode Researchpark 2020, Geldenaaksebaan 464 B-3001 Leuven Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Haasrode Researchpark 2020, Geldenaaksebaan 464 B-3001 Leuven Belgique

Nom du fabricant	Mexel Industries
Adresse du fabricant	Z.A. de Verberie, route de Compiègne 60410 Verberie France
Emplacement des sites de fabrication	Z.A. de Verberie, route de Compiègne 60410 Verberie France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Arkema France
Adresse du fabricant	420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes France
Emplacement des sites de fabrication	Arkema France - Route de Vizille 38560 Jarrie France

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Arkema GmbH
Adresse du fabricant	Tersteegenstrasse 28 D-40474 Düsseldorf Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Am Hauptor Bau 2410 D-06237 Leuna Allemagne

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Solvay Chimie SA
Adresse du fabricant	Rue de Ransbeek 310 1120 Bruxelles Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Schepersweg 1 6049 CV HERTEN Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	12

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut aggraver un incendie; comburant
Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
Porter des équipements de protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection des surfaces dures non poreuses par voie aérienne

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Bactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Mycobactéries tuberculeuses Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Spores bactériennes Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Champignons Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Bactériophages Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur (domaine industriel - principalement pharmaceutique, domaine médical et collectivités) sur des surfaces propres, dures et non poreuses.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Vaporisation Description détaillée: Vaporisation.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Activité bactéricide et levuricide : 6,07 g de produit par m3. Activité fongicide, tuberculocide, sporicide et phagicide : 12,84 g de produit par m3. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Activité bactéricide et levuricide : 6,07 g de produit par m3 Activité fongicide, tuberculocide, sporicide et phagicide : 12,84 g de produit par m3 Temps de contact de 2h après diffusion <u>Conditions d'emploi :</u> Température : +18-25°C Humidité relative : 40-80% Volume des pièces : entre 30 et 150 m3 (temps de diffusion entre 7 et 34 min) Conditions de propreté
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles HDPE : 1 L et 2;5 L.

Jerrycan HDPE : 5 L et 10 L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Nettoyer et sécher soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- Vérifier la compatibilité des matériaux à désinfecter avant application.
- Le produit doit être utilisé avec des atomiseurs conçus pour fonctionner avec du peroxyde d'hydrogène et doivent répondre aux caractéristiques suivantes :
 - Taille des particules : Dv (50) 14.2 µm
 - Vitesse de diffusion : 27 ml/min
- L'utilisateur doit toujours effectuer au préalable une validation microbiologique de la désinfection dans les locaux à désinfecter (ou dans un local standard approprié, le cas échéant) avec les appareils à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces locaux peut être établi et utilisé par la suite.
- Avant le début du cycle de désinfection, la pièce traitée est scellée. Dans la pièce, veiller à ouvrir les portes des armoires, tiroirs, etc...
- Utiliser uniquement dans des zones inaccessibles au grand public et aux animaux de compagnie.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter une protection oculaire ou faciale lors de la manipulation des bouteilles, des conteneurs et des tuyaux de l'appareil.
- Ne pas respirer la brume et les vapeurs.
- Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.
- Toujours se laver les mains après la manipulation.
- Le retour dans les pièces traitées n'est autorisé que lorsque l'équipement de mesure indique que la concentration en peroxyde d'hydrogène dans l'air ambiant est de 0 ppm,
 - Après traitement, la pièce doit être ventilée, de préférence par ventilation mécanique.
 - La durée de cette ventilation doit être établie d'après la mesure de la concentration de peroxyde d'hydrogène avec un équipement de mesure approprié. Dans les cas où le retour dans la pièce est nécessaire avant qu'une ventilation suffisante n'ait eu lieu, des EPI (équipement de protection respiratoire, gants de protection chimique, combinaison de protection chimique, protection des yeux) appropriés peuvent être nécessaires. Le type d'EPI et le type de filtre (lettre de code, couleur) doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit. Le matériau des gants est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit.
- Le retour d'autres personnes dans les pièces traitées ne peut se faire qu'après ventilation et lorsque les surfaces traitées ont séché.
- Aucune denrée destinée à la consommation (humaine ou animale) et aucun animal de rente ne doit être présent dans la pièce traitée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:
 Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Tenir à l'écart de toutes sources d'ignition et de matériaux inflammables.
- Durée de stockage du produit : 24 mois.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.

6. Autres informations

-